



Conseil économique et social

Distr. générale
4 février 2021

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Trente-neuvième réunion

Addis-Abeba (hybride), 17-19 mars 2021

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Questions statutaires

Rapport de synthèse sur la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable

I. Introduction

1. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a organisé, conjointement avec le Gouvernement zimbabwéen, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et le système des Nations Unies, la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable à Victoria Falls (Zimbabwe) du 24 au 27 février 2020.
2. Le Forum a réuni plus de 3 000 participants, notamment des représentants des gouvernements de 52 États membres de la CEA, d'organismes intergouvernementaux, d'organes et d'institutions spécialisées des Nations Unies, d'organisations internationales, de grands groupes et d'autres parties prenantes.

A. Contexte

3. Le Forum s'est tenu dans un contexte où les progrès accomplis vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons de l'Union africaine laissaient à désirer malgré les efforts considérables déployés à cet effet. Or la décennie en cours permettait d'espérer accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et l'intensifier, l'Assemblée générale ayant baptisé les années 2020 « décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable » dans sa résolution 74/4.

B. Thème et activités de la session

4. La sixième session s'est tenue sur le thème « 2020-2030 : une décennie pour assurer l'avènement d'une Afrique transformée et prospère grâce au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 ». Ce thème était lié à celui de la réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2020,

* E/ECA/COE/39/1.



intitulé « Action accélérée et solutions transformatrices : une décennie d'action et des résultats pour le développement durable ».

5. Les principales activités menées à la session du Forum ont été les suivantes :

a) Suivi et examen régionaux des progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Afin de promouvoir une approche intégrée et interdépendante de l'examen et des débats, les 17 objectifs de développement durable ont été regroupés en cinq sous-thèmes autour des cinq piliers du développement durable dénommés les « cinq P » : personnes, prospérité, planète, paix et partenariats ;

b) Apprentissage entre pairs à l'aide d'examens nationaux et locaux volontaires et d'autres efforts visant à faire progresser la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

c) Recensement et formulation des priorités, des possibilités d'action et de recommandations sous forme de messages clefs destinées à la réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2020.

6. Les travaux du Forum ont été enrichis par plus de 60 manifestations préparatoires et parallèles organisées en marge de sa session.

II. Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour)

7. La séance a été animée par le Directeur du Centre africain pour la statistique (CAS) de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), M. Oliver Chinganya.

8. La Secrétaire exécutive de la CEA, M^{me} Vera Songwe, a déclaré que les changements climatiques, les maladies et les problèmes commerciaux restaient des obstacles importants et que l'Afrique pouvait cependant les surmonter si les pays travaillaient ensemble. Elle a relevé que des jeunes avaient élaboré des solutions permettant d'assurer le développement et la croissance durable dans l'avenir.

9. Représentant des jeunes et Ambassadeur du Zimbabwe pour le climat, M. Nkosilati Nwatitu a invité les gouvernements africains à lutter contre les changements climatiques et à protéger l'environnement en plaçant les jeunes en première ligne dans la mise en œuvre des plans de développement nationaux.

10. La Présidente sortante du Bureau, M^{me} Nezha El Ouafi, a souligné que les pays africains avaient fait des progrès considérables, mais insuffisants, dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. À sa cinquante-deuxième session, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique avait reconnu qu'il était important de mobiliser des fonds pour financer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

11. Le Vice-Président de la Commission de l'Union africaine, M. Kwesi Quartey, a fait observer qu'il était prioritaire pour l'Afrique de tenir l'engagement de « faire taire les armes » et de « ne laisser personne de côté ». Les taux de pauvreté étaient en baisse et des progrès, bien qu'insuffisants, avaient été enregistrés en matière de santé, d'alphabétisation et d'égalité des genres. Cependant, la forte croissance démographique, le manque d'accès à des emplois décentes, les inégalités et les déficits de données persistaient. L'Union africaine avait mis en place avec l'ONU une démarche commune pour renforcer l'action, l'examen, l'établissement de rapports et la mobilisation des ressources en faveur de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

12. La Vice-Secrétaire générale de l'ONU, M^{me} Amina J. Mohammed, a

salué les progrès notables qui avaient été réalisés en Afrique malgré la persistance de lacunes. Les équipes de pays des Nations Unies nouvelle génération et le repositionnement régional du système de développement, en coopération avec l'Union africaine et à la faveur de la décennie d'action, pouvaient fournir de nouvelles plateformes plus solides et plus solidaires pour l'appui intégré aux États membres. À en juger par l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et l'impulsion donnée pour faire taire les armes, l'Afrique avait les compétences et l'esprit d'initiative, d'optimisme et de créativité nécessaires pour réaliser son plein potentiel.

13. Le Ministre zimbabwéen de la fonction publique, du travail et de la protection sociale, M. Paul Mavima, a déclaré qu'en raison des menaces qui pesaient sur le développement durable, tous les acteurs devaient partager leurs expériences afin d'établir une vision et un cadre de mise en œuvre communs. Le Zimbabwe avait veillé à ce que son plan national de développement prenne en compte les objectifs de développement durable et il avait créé au sein de la Présidence de la République un service spécial chargé d'en assurer la coordination.

14. Le Président du Zimbabwe, M. Emmerson Dambudzo Mnangagwa, a souligné que la session en cours du Forum était l'occasion d'examiner les progrès accomplis au début de la décennie d'action et de réalisations des Nations Unies en faveur du développement durable. Le Zimbabwe mettait en œuvre l'Agenda 2063 et le Programme 2030, notamment en recentrant son budget national pour aligner les programmes des ministères sur des objectifs spécifiques de développement durable. Le Président a salué le soutien apporté par la CEA dans la préparation des examens nationaux volontaires. Il a également salué l'initiative des jeunes et s'est engagé à apporter un appui à leurs initiatives.

III. Résumé et messages clefs

15. On trouvera ci-après une synthèse des messages clefs et des recommandations issus du Forum.

A. Table ronde de haut niveau sur les moyens permettant d'accélérer l'avènement d'une Afrique transformée et prospère grâce au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 au cours de la période 2020-2030 (point 2 de l'ordre du jour)

Messages clefs

16. Le Forum a adopté les messages clefs suivants :

a) En raison des déséquilibres historiques et environnementaux qu'elle avait connus, l'Afrique devait se faire entendre avec plus de force sur les ressources que la communauté mondiale devrait lui apporter pour assurer le développement durable ;

b) Étant donné que les effets des émissions de gaz à effet de serre étaient profondément ressentis en Afrique, le continent qui contribuait le moins aux changements climatiques, les pays développés devraient assumer une plus grande responsabilité pour leurs émissions industrielles, conformément au principe du pollueur-payeur ;

c) En outre les États membres devraient :

i) Appuyer la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local en renforçant les structures de gouvernance locale et les financements ;

- ii) Renforcer la participation du secteur privé et mettre à profit les envois de fonds de la diaspora pour investir dans les services sociaux, en particulier la santé, l'éducation et les infrastructures de transformation ;
- iii) Adopter la méthode de gestion axée sur les résultats ainsi qu'un système de suivi et d'évaluation ;
- d) La bonne gouvernance et le commerce au sein des pays africains et entre eux sont essentiels pour assurer une croissance inclusive ;
- e) Les États membres devraient tirer parti de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine en investissant dans des domaines qui favorisent l'augmentation de la production et de la valeur ajoutée, la facilitation du commerce et les infrastructures liées au commerce ;
- f) Le système des Nations Unies pour le développement devrait fournir un appui, notamment des outils permettant aux États membres d'évaluer le coût de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;
- g) Le système des Nations Unies pour le développement devrait accroître son appui aux États membres afin de renforcer la planification intégrée et l'établissement de rapports ;
- h) Afin d'assurer que personne ne soit laissé de côté, les États membres devraient intégrer le Programme 2030 et l'Agenda 2063 dans leurs plans de développement et veiller à ce que ces plans soient ouverts à toutes les parties prenantes de tous les secteurs de la société ;
- i) L'ONU et les partenaires de développement devraient raffermir les partenariats visant à financer le renforcement des capacités et la collecte de données.

B. Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 aux niveaux régional et sous-régional (point 4 de l'ordre du jour)

Points saillants du *Rapport sur le développement durable en Afrique 2019*

17. Le *Rapport sur le développement durable en Afrique 2019* établi par la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine et le Programme des Nations Unies pour le développement a couvert les 17 objectifs de développement durable, regroupés autour des « cinq P ».

Premier rapport continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063

18. La Commission de l'Union africaine avait établi, en collaboration avec l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, le rapport continental sur l'application du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (2014-2023).

Messages clefs

19. À l'issue du débat, le Forum a adopté les messages clefs suivants :
- a) Le développement durable est l'affaire de tous. Il est de la plus haute importance d'adopter des approches mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société ;
 - b) Les États membres devraient adopter et mettre en œuvre des politiques d'inclusion et les étayer par des mécanismes de financement durables ;

c) Les États membres devraient prendre des mesures pour stimuler la création d'emplois, accroître les revenus des ménages, sécuriser les droits de propriété, développer les infrastructures, renforcer le capital humain et améliorer la productivité du travail, autant de facteurs déterminants de la croissance inclusive et de la réduction de la pauvreté ;

d) Les États membres sont encouragés à signer et à ratifier les documents juridiques portant création des institutions financières continentales et d'autres traités de l'Union africaine ;

e) Les États membres devraient prévoir les plans nécessaires pour faire face à la poussée de l'urbanisation et veiller à ce que les villes et les établissements humains soient inclusifs, sûrs, résilients et durables ;

f) Pour réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063, les États membres devraient se doter de mesures propres à élargir leur marge de manœuvre budgétaire afin de pouvoir répartir leurs dépenses de façon équitable, en ajustant leurs politiques budgétaires et fiscales ainsi que la gestion des recettes fiscales ;

g) Les États membres devraient s'attaquer au problème de l'accroissement de la dette ;

h) Les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les partenaires de développement devraient travailler de concert pour mener à bien la décennie d'action des Nations Unies ;

i) L'Union africaine et le système des Nations Unies devraient élaborer un cadre commun de suivi et d'établissement de rapports et produire un rapport continental unique sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063, afin de réduire la charge de travail des États membres en matière d'établissement de rapports et de permettre à l'Afrique de parler d'une seule voix.

C. Tables rondes plénières et séances parallèles : Examen national volontaire sur la mise en œuvre des deux programmes [point 5 a) de l'ordre du jour]

Messages clefs

20. À l'issue du débat, le Forum a adopté les messages clefs suivants :

a) Les États membres sont instamment invités à :

i) Procéder régulièrement à un examen national volontaire. Les États membres qui ne l'ont pas encore fait sont encouragés à y remédier lors du cycle à venir ;

ii) Créer des mécanismes clairs de production et d'utilisation de données désagrégées pour faciliter la réalisation d'examens nationaux volontaires fondés sur des données probantes et la mise en œuvre des cadres de développement nationaux. Les États membres devraient également investir dans les technologies de l'information et des communications permettant de recueillir, de diffuser et d'utiliser en temps utile les données et les informations nécessaires aux examens ;

iii) Faire en sorte que les examens nationaux volontaires mettent en évidence les projets phares et les bonnes pratiques qui contribuent à la transformation et à l'accélération de la mise en œuvre, en particulier dans des domaines clefs tels que l'éradication de la pauvreté, l'autonomisation des femmes et la création d'emplois, et ce avec le concours de l'équipe de pays des Nations Unies, de la CEA et d'autres partenaires ;

iv) Renforcer la mobilisation des ressources nécessaires pour mener des examens nationaux volontaires incarnant les liens et la convergence qui existent entre le Programme 2030, l'Agenda 2063 et les plans de développement nationaux et pour mettre en œuvre les recommandations issues de ces examens ;

b) La CEA et la Commission de l'Union africaine sont encouragées à mettre en place un mécanisme d'examen par les pairs et un réseau de praticiens pour faire en sorte que les examens nationaux volontaires soient dûment menés et faciliter la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

D. Tables rondes plénières et séances parallèles : Examen local volontaire et apprentissage entre pairs sur la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme 2030 et de l'Agenda 2063
[point 5 b) de l'ordre du jour]

Messages clefs

21. À l'issue du débat mené dans le cadre de la table ronde plénière, le Forum a adopté les messages clefs suivants :

a) Pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, les collectivités locales et régionales devraient participer pleinement aux activités du Forum ;

b) En outre les États membres devraient :

i) Intégrer les examens locaux volontaires dans leurs examens nationaux volontaires ;

ii) Aider les collectivités locales à recueillir des données locales fiables et cohérentes pour effectuer des examens locaux volontaires ;

iii) Mettre en place des mécanismes d'examen local volontaire pour faire mieux respecter le principe de responsabilité, renforcer la transparence et accroître l'adhésion de la population ;

iv) Promouvoir une décentralisation effective et fournir aux collectivités locales les outils et les ressources nécessaires pour adapter les objectifs de développement durable au contexte local et les mettre en œuvre ;

v) Instaurer la pratique des examens par des pairs entre les collectivités locales afin d'améliorer la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

vi) Institutionnaliser la participation des jeunes et des groupes vulnérables en tant qu'acteurs clefs de la réalisation et du suivi des examens locaux volontaires ;

vii) Intégrer les questions de développement local et les questions urbaines dans les plans de développement nationaux, les principaux plans de développement sectoriels, les politiques et les instruments budgétaires ;

c) Le système des Nations Unies devrait :

i) Aider à l'élaboration d'un modèle commun pour les examens locaux volontaires afin de faciliter l'intégration et la normalisation de ces examens ;

ii) Concevoir un modèle à suivre pour les examens locaux volontaires par des pairs en Afrique qui soit aligné sur les

examens nationaux volontaires en vue de mieux normaliser les principes clefs.

E. Table ronde plénière sur le sous-thème relatif aux personnes
[point 6 a) de l'ordre du jour]

22. Le sous-thème relatif aux personnes couvrait les objectifs de développement durable 1, 2, 3, 4 et 5 ainsi que les objectifs correspondants énoncés dans l'Agenda 2063.

Messages clefs

23. À l'issue de l'examen du sous-thème, le Forum a adopté les messages clefs suivants :

a) Les États membres devraient investir dans les données et la recherche, sans perdre de vue les normes et pratiques sociales, pour permettre de déterminer les zones sensibles et les poches de pauvreté et de cibler efficacement les ressources et les interventions afin d'atteindre en premier lieu les personnes les plus défavorisées ;

b) Les États membres devraient revoir leurs programmes d'éducation et de santé et veiller à ce que leurs méthodes de développement soient axées sur l'être humain et fondées sur les droits de l'homme ;

c) Les systèmes éducatifs devraient être orientés vers le développement du capital humain, mettre l'accent sur la qualité, en particulier en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques, et répondre à la demande du marché du travail. Ils devraient également répondre aux besoins des réfugiés et des jeunes déplacés en âge scolaire ;

d) Les États membres devraient contribuer à la production d'un rapport annuel de suivi de l'éducation en Afrique afin d'éclairer les innovations nécessaires pour accélérer le rythme de mise en œuvre des objectifs de développement durable liés à l'éducation ;

e) Les États membres devraient s'attaquer à l'insécurité alimentaire, renforcer la résilience et s'employer à résoudre le problème des migrations humaines et celui de l'insécurité en intensifiant les stratégies et les programmes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, notamment par la bonne gestion des ressources en eaux souterraines, l'agriculture intelligente face aux changements climatiques et la gestion durable des forêts et des terres ;

f) Les États membres devraient prendre position sur l'utilisation du gaz naturel comme source d'énergie de transition pour le continent dans le cadre des préparatifs de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;

g) Les États membres devraient augmenter leurs investissements dans les secteurs qui jouent un rôle déterminant dans la lutte contre les inégalités au sein de la population, notamment la sécurité, comme le souligne le thème de l'Union africaine pour 2020, « Faire taire les armes ». Ils devraient également s'intéresser aux questions liées à l'inégalité entre les sexes ;

h) Les États membres doivent passer des approches cloisonnées à des approches intégrées, intersectorielles et systémiques tirant parti des retombées positives grâce aux liens existant entre les objectifs de développement durable.

F. Table ronde plénière sur le sous-thème relatif aux partenariats [point 6 b) de l'ordre du jour]

24. Le sous-thème relatif aux partenariats couvrait l'objectif de développement durable 17 et les objectifs correspondants énoncés dans l'Agenda 2063, ainsi que les moyens de mise en œuvre nécessaires pour réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063 au cours de la décennie 2020-2030.

Messages clefs

25. À l'issue de l'examen du sous-thème, le Forum a adopté les messages clefs suivants :

a) Les pays africains devraient concevoir et mettre en œuvre des politiques de financement innovantes, combattre les flux financiers illicites, mener des réformes tendant à élargir l'assiette de l'impôt, éliminer l'évasion fiscale et donner la priorité aux dépenses ayant le plus grand impact sur les moins privilégiés ;

b) Les pays africains devraient soutenir les partenariats multisectoriels et promouvoir la coopération Sud-Sud et Nord-Sud afin de renforcer leurs capacités humaines et institutionnelles, notamment celles des bureaux de statistique, des autres institutions publiques et des organisations de la société civile ;

c) Les pays africains devraient définir leurs besoins critiques en matière de capacités nationales et infranationales et y répondre ;

d) Des données désagrégées sont nécessaires pour assurer un suivi et une évaluation fondés sur des données probantes, pour suivre les progrès accomplis et pour allouer les ressources destinées à accélérer la mise en œuvre des programmes tendant à la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063. À cet égard, il faudrait intensifier la collaboration entre les producteurs, les collecteurs et les compilateurs de données pour harmoniser celles-ci et assurer la qualité et l'exhaustivité des bases de données nationales ;

e) Les pays africains devraient concevoir et mettre en œuvre des politiques et des stratégies de transformation numérique d'ici à 2025 et au moins 40 % de leurs populations devraient être en train d'utiliser des moyens de financement numériques.

G. Séance parallèle sur le sous-thème relatif à la prospérité [point 6 c) de l'ordre du jour]

26. Le sous-thème relatif à la prospérité couvrait les objectifs de développement durable 7, 8, 9, 10 et 11 ainsi que les objectifs correspondants énoncés dans l'Agenda 2063.

Messages clefs

27. À l'issue de l'examen du sous-thème, le Forum a adopté les messages clefs suivants :

a) Les États membres devraient redéfinir le concept de prospérité pour qu'il trouve un écho auprès des citoyens ordinaires, adopter une approche axée sur la personne humaine et les droits de l'homme et institutionnaliser les processus des parties prenantes tendant à mettre en œuvre conjointement le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ;

b) Les États membres devraient intégrer des politiques favorables à l'emploi dans leurs cadres de politique économique macroéconomique et

sectorielle afin de stimuler la demande de main-d'œuvre et les emplois décents. Ces politiques devraient être complétées par des systèmes de protection sociale pour lutter contre l'extrême pauvreté et faciliter le passage à des sources d'énergie renouvelable peu coûteuse ;

c) Les États membres devraient accélérer la transformation structurelle en tirant parti de l'industrialisation fondée sur les produits agricoles et de la valeur ajoutée aux ressources minérales tout en s'attaquant aux déficits des infrastructures de transformation et des cadres de gouvernance ;

d) Les États membres devraient intégrer une perspective spatiale et une approche urbaine dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable ;

e) Les États membres devraient créer et renforcer des systèmes régionaux destinés à servir de pépinières d'entreprises pour la science, l'innovation et le développement technologique, en mettant l'accent sur la participation des jeunes et des femmes ;

f) Les États membres devraient créer un environnement favorable à l'accroissement des investissements du secteur privé et à la participation de ce secteur au financement de la mise en œuvre du Programme 2030 ;

g) Les États membres devraient faire de la gouvernance des migrations une partie intégrante de tous les efforts de développement consacrés à la recherche de la prospérité ;

h) Les États membres devraient promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et faire participer effectivement les jeunes et les personnes handicapées ;

i) Le système des Nations Unies pour le développement devrait fournir une assistance technique aux communautés économiques régionales pour faire en sorte qu'aucun pays ne soit laissé de côté ;

j) Les États membres sont invités à adhérer au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et à se soumettre à des examens de la gouvernance.

H. Séance parallèle sur le sous-thème relatif à la planète [point 6 d) de l'ordre du jour]

28. Le sous-thème relatif à la planète couvrait les objectifs de développement durable 6, 12, 13, 14 et 15 ainsi que les objectifs correspondants énoncés dans l'Agenda 2063.

Messages clefs

29. À l'issue de l'examen du sous-thème, le Forum a adopté les messages clefs suivants :

a) Toutes les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques doivent se montrer plus ambitieuses et accélérer les actions visant à respecter les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du Protocole de Kyoto, de l'Amendement de Doha et de l'Accord de Paris ;

b) Les États membres sont encouragés à mettre au point des stratégies de transition justes en utilisant une nouvelle approche d'économie climatique qui garantisse des avantages sociaux, économiques et environnementaux ;

c) Les États membres devraient faciliter la mise en place de mécanismes de financement innovants, notamment en améliorant la mobilisation et l'utilisation des ressources intérieures, en ayant recours aux obligations vertes et bleues et en créant un environnement propice au

financement direct du secteur privé en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable ;

d) Les représentants des États membres à la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique devraient veiller à ce que la nouvelle donne pour l'homme et la nature comprenne des mesures tangibles et leurs moyens de mise en œuvre ;

e) Le système des Nations Unies devrait fournir une assistance technique aux initiatives africaines de transformation, notamment à la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, à la Commission climat pour le bassin du Congo, à la Commission climat pour la région du Sahel et à la Commission climat pour les petits États insulaires. À cet égard, les États sont encouragés à appuyer la création d'un comité de la gouvernance climatique au niveau régional ;

f) Les États membres devraient accélérer l'application au niveau national de la stratégie de l'économie bleue de l'Afrique par la mise en place de cadres d'orientation et de cadres législatifs, réglementaires et institutionnels. Le système des Nations Unies devrait soutenir ce processus, qui vient compléter les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) ;

g) Les États membres devraient mettre en place une approche intégrée en matière de réduction des risques de catastrophe, de stratégies d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets et de plans de gestion de l'eau et d'assainissement. En outre, ils devraient augmenter les ressources allouées aux institutions hydrologiques et météorologiques nationales et régionales et renforcer les cadres destinés à améliorer la production et la fourniture de services d'information météorologique et climatique.

I. Séance parallèle sur le sous-thème relatif à la paix [point 6 e) de l'ordre du jour]

30. Le sous-thème relatif à la paix couvrait l'objectif de développement durable 16 et les objectifs correspondants énoncés dans l'Agenda 2063.

Messages clefs

31. À l'issue de l'examen du sous-thème, le Forum a adopté les messages clefs suivants :

a) Les États membres doivent adopter une approche fondée sur les droits de l'homme pour mettre en œuvre le Programme 2030 et garantir l'accès de tous à la justice, la protection des droits, l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des personnes marginalisées et l'accès de tous à des moyens de subsistance décents ;

b) Toute violation des règles doit faire l'objet de lourdes sanctions. Il faut prévenir les conflits comparables à ceux de la région des Grands Lacs, de la Corne de l'Afrique et du Sahel et les gérer de manière responsable et en temps utile et mettre en place des ressources suffisantes pour faciliter leur résolution ;

c) L'ONU et la Commission de l'Union africaine doivent renforcer leurs mécanismes de gouvernance, demander des comptes aux États membres et bannir la contradiction qui consiste à respecter la souveraineté des États quand bien même ceux-ci seraient en train de porter atteinte aux aspirations inscrites dans les objectifs intéressant la paix ;

d) Les États membres doivent faire preuve d'un esprit d'initiative transformateur qui adhère fermement à l'idée de faire taire les armes.

J. Forum sur la science, la technologie et l'innovation en Afrique 2020 [point 8 a) de l'ordre du jour]

Messages clefs

32. Le Forum a adopté les messages clefs suivants :

a) Les États membres devraient renforcer leurs capacités dans le domaine des sciences fondamentales et de l'ingénierie en s'inspirant de leur patrimoine national, de leurs priorités et des avantages comparatifs dont jouit l'Afrique sur le plan géographique ;

b) Les États membres devraient augmenter sensiblement leurs investissements dans la recherche-développement, les universités et les centres de recherche ;

c) Les États membres devraient renforcer les compétences essentielles au niveau national afin d'exploiter efficacement la science, la technologie et l'innovation ;

d) Les États membres devraient mettre en place des pôles d'innovation, des pépinières d'entreprises et des centres d'équipement communs servant les entreprises, les universités et la société dans son ensemble et élaborer des stratégies permettant de mettre en œuvre simultanément les deuxième, troisième et quatrième révolutions industrielles pour réaliser les objectifs énoncés dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ;

e) Les États membres devraient repenser leurs programmes d'enseignement supérieur pour mettre l'accent sur la production de biens et de services.

K. Points de vue des grands groupes et d'autres parties prenantes [point 8 b) de l'ordre du jour]

Messages clefs

33. Le Forum a adopté les messages clefs suivants :

a) Les États membres devraient garantir un espace à la société civile et aux syndicats et protéger tous les défenseurs des droits de l'homme et les professionnels des médias ;

b) Il faut véritablement associer toutes les parties prenantes, sans exclusive, notamment les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes, les personnes déplacées, les réfugiés, les communautés autochtones, les petits exploitants agricoles et d'autres groupes marginalisés, à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

L. Appui du système des Nations Unies pour le développement à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 [point 8 c) de l'ordre du jour]

Messages clefs

34. À la suite de l'examen des conclusions de la session spéciale du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, le Forum a adopté les messages clefs suivants :

a) La promotion de la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 est au cœur des activités du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique. Les réformes en cours sont l'occasion de renforcer le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU ;

b) Les mécanismes de coordination sous-régionale devraient travailler avec les communautés économiques régionales dans le cadre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, en tenant compte des spécificités sous-régionales ;

c) Le thème de l'Union africaine pour 2020, intitulé « Faire taire les armes », appelle à la mobilisation des entités de l'Union africaine et des Nations Unies autour du programme de paix et de sécurité du continent de manière cohérente. À cette fin :

i) Il est nécessaire de renforcer le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU, en particulier dans le cadre de la résolution 2457 (2019) du Conseil de sécurité, et, à cet égard, de créer des équipes Union africaine-ONU chargées de coordonner les initiatives conjointes ;

ii) La Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les équipes de pays des Nations Unies devraient aider les États membres et les autres parties prenantes à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies nationales visant à faire taire les armes ;

iii) L'ONU devrait apporter son concours au renforcement des capacités des mécanismes du plan directeur de l'Union africaine pour la promotion de sociétés pacifiques, tels que l'Architecture africaine de gouvernance et l'Architecture africaine de paix et de sécurité ;

iv) Les initiatives nationales de prévention des conflits devraient être intégrées dans les plans de développement nationaux, infranationaux et sectoriels, dans leur budgétisation et dans leur mise en œuvre ;

v) Il convient de s'intéresser aux questions relatives aux conflits, à la paix et à la sécurité lors des examens nationaux volontaires et de l'établissement des rapports ;

vi) Les problèmes relatifs à l'environnement, aux ressources naturelles et aux changements climatiques devraient être pris en compte dans les initiatives de paix et de sécurité ;

vii) Il convient de tirer parti du lien entre les réfugiés et le développement pour renforcer les économies locales ;

viii) Il convient de renforcer la coopération en matière d'échange de renseignements et d'informations, notamment sur les dénonciations d'abus, pour lutter contre le trafic d'êtres humains, de stupéfiants et d'armes, le terrorisme, les groupes terroristes et l'extrémisme violent ;

ix) La communauté internationale devrait mettre en œuvre les instruments internationaux interdisant le transfert d'armes à des utilisateurs finaux illégaux, tels que le Traité sur le commerce des armes ;

x) Les États membres devraient mettre l'accent sur l'emploi des jeunes, pilier central de la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique, en instituant des programmes générateurs de revenus ;

xi) La Commission de l'Union africaine et l'ONU devraient nouer le dialogue avec les entités qui fournissent des armes en Afrique, afin de s'attaquer aux causes profondes de la guerre sur le continent ;

- d) Afin de tirer profit de la décennie d'action :
- i) Les cadres Union africaine-ONU devraient être traduits en plans d'action assortis d'un calendrier ;
 - ii) Il convient de consulter l'Union africaine et de l'associer aux travaux au stade de la conception des initiatives pour veiller à ce qu'elle joue le rôle de locomotive et facilite la participation des États membres ;
 - iii) Il convient d'assurer l'interface entre les échelons régional, sous-régional et national dans le nouveau cadre Union africaine-ONU au niveau régional et de faire participer activement les États membres, les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies à la nouvelle architecture de coopération.

M. Conclusions du forum de la jeunesse

Messages clefs

35. À la suite de l'examen des conclusions du forum de la jeunesse qui s'était tenu à l'initiative de la Vice-Secrétaire générale, le Forum a adopté les messages clefs suivants :

- a) L'action de la jeunesse étant importante dans les processus de développement, il convient d'offrir aux jeunes la possibilité de faire entendre leur voix, d'exercer un certain pouvoir et de jouer un rôle à tous les stades de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques relatives à la paix et à la sécurité ;
- b) Pour exploiter le dividende démographique de la jeunesse, il est nécessaire d'investir de manière considérable en faveur des jeunes, en particulier des filles, notamment dans l'innovation, les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques, ainsi que dans l'éducation sexuelle ;
- c) Il convient d'élargir l'accès des personnes handicapées à une éducation de qualité et de tenir compte de leurs besoins pratiques et de leurs intérêts stratégiques dans les cadres de budgétisation ;
- d) L'ONU devrait promouvoir l'inclusion en renforçant la participation des personnes handicapées.

Annexe

Déclaration de Victoria Falls sur la Décennie d'action et de réalisation des Nations Unies pour le développement durable en Afrique

Nous, ministres et fonctionnaires africains chargés du développement durable, des finances et du développement économique, du développement social, de l'agriculture, de la justice, de la statistique et des sciences et technologies, et représentants de la Commission de l'Union africaine et d'autres organisations intergouvernementales, de parlements, du secteur privé et de la société civile,

Réunis à Victoria Falls (Zimbabwe) du 24 au 27 février 2020 à l'occasion de la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable, sur le thème « 2020-2030 : une décennie pour assurer l'avènement d'une Afrique transformée et prospère grâce au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 »,

Exprimant notre profonde gratitude et notre reconnaissance au Président de la République du Zimbabwe, M. Emmerson Dambudzo Mnangagwa, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple zimbabwéens pour avoir généreusement accueilli la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable et pour la chaleureuse hospitalité réservée aux participants,

Exprimant également notre vive reconnaissance pour la participation au Forum du Président Mnangagwa, de la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, M^{me} Amina Mohammed, et du Vice-Président de l'Union africaine, M. Kwesi Quartey,

Rappelant et réaffirmant la déclaration politique du Sommet sur les objectifs de développement durable, tenu les 24 et 25 septembre 2019 à New York, qui a proclamé les années 2020 comme la décennie d'action pour la réalisation des objectifs,

Rappelant et réaffirmant également la Déclaration de Marrakech sur le développement durable et les messages clés adoptés à la cinquième session du Forum régional africain pour le développement durable tenue à Marrakech, au Maroc, du 16 au 18 avril 2019,

Rappelant et réaffirmant en outre la résolution 70/11 de l'Assemblée générale des Nations Unies par laquelle ont été adoptés le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable,

Rappelant l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons adopté par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, à sa vingt-quatrième session ordinaire,

Reconnaissant les efforts déployés par les États membres et les autres parties prenantes pour mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063,

Considérant le rôle crucial des jeunes dans le programme de transformation du continent,

Nous félicitant de la présence pour la première fois, dans le programme du Forum régional, des examens locaux volontaires et soulignant le rôle essentiel des examens locaux volontaires dans la localisation et le renforcement de l'examen national volontaire ainsi que dans la mise en œuvre effective du Programme 2030 et de l'Agenda 2063,

Notant avec une vive inquiétude que l'Afrique n'est pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de développement durable et que la décennie

2020-2030 ouvre une fenêtre d'opportunité pour mener des actions décisives à l'échelle continentale en vue de la réalisation des objectifs,

Soulignant avec une vive inquiétude la menace existentielle que posent les changements climatiques et la nécessité urgente de renforcer les ambitions en faveur d'une action climatique visant à en éviter les effets catastrophiques dans le cadre de la réalisation de plusieurs objectifs,

Réaffirmant notre engagement en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable et de la mise en œuvre de l'Agenda 2063,

1. *Engageons* tous les pays africains à revoir d'urgence les cadres de mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, à aligner leurs plans de développement nationaux sur les principes des deux programmes et à lancer des programmes et des projets pour honorer les dix engagements d'action énoncés dans la déclaration politique du Sommet sur les objectifs de développement durable et invitons les équipes de pays des Nations Unies à apporter un appui fort, coordonné et cohérent aux États membres à cet égard ;

2. *Engageons également* tous les pays africains à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies nationales d'appui à la décennie d'action, qui soient centrées sur l'homme, inclusives et intégrées dans leurs plans nationaux de développement et leurs processus d'établissement de budgets et, à cet égard, à renforcer les mécanismes de mobilisation des ressources au niveau national et à utiliser judicieusement les ressources destinées au financement des deux programmes ;

3. *Engageons en outre* tous les pays africains à mettre en œuvre les messages clés du Forum régional ;

4. *Invitons* le système des Nations Unies pour le développement et ses partenaires à accroître leur appui aux efforts de renforcement des capacités des États membre en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, et à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies qui soient cohérentes et qui se renforcent mutuellement aux niveaux régional, sous-régional et national afin d'appuyer la décennie d'action et de réalisation des Nations Unies pour le développement durable au moyen d'interventions ciblées et d'activités de renforcement des capacités dans des domaines porteurs de transformation comme l'action climatique, la jeunesse, l'éducation, l'esprit d'entreprise et l'innovation, l'autonomisation des femmes et des personnes handicapées, le développement des systèmes alimentaires, la santé, les données et statistiques, le commerce, l'examen volontaire national et local, les outils de planification intégrée, de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports fondés sur des données probantes, la science, la technologie et l'innovation, et le renforcement de la participation des parties prenantes ;

5. *Réaffirmons*, selon le principe de ne faire aucun laissé pour compte, le rôle central qu'occupent les objectifs de développement durable dans la réalisation des objectifs du pacte mondial sur les réfugiés, du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du Plan d'action mondial pour mettre fin à l'apatridie, en particulier pour garantir la protection, l'inclusion, l'assistance et l'identification de solutions pour les populations touchées, notamment en ce qui concerne la situation des personnes déplacées ;

6. *Invitons* la Commission économique pour l'Afrique, de concert avec le système des Nations Unies pour le développement, à rendre compte chaque année au Forum régional africain pour le développement durable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie régionale d'appui à la décennie d'action et de réalisation pour le développement durable ;

7. *Prions* le Gouvernement zimbabwéen de présenter ces messages au nom de l'Afrique au Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendra à New York du 7 au 16 juillet 2020 sous les auspices du

Conseil économique et social, ainsi qu'aux différents forums mondiaux, régionaux et sous-régionaux afin de promouvoir la mise en œuvre accélérée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.
